



ACCORD EXPLICITE POUR VERSER PLUS QUE LE PLAFOND DU RÉGIME STANDARD PRÉVU DANS L'ÉPARGNE PENSION: pension plan fisc / opti-plan

Contract N° :

DPM 750

Le souscripteur

M Mme Mlle

Tel./GSM:

Adresse e-mail:

Nom (de jeune fille), prénom

Adresse (facultatif)

.....

Je choisis explicitement le régime dérogatoire, prévu dans le régime d'épargne pension, qui me donne la possibilité de verser jusqu'à 1.260 euros/an. Mon choix est uniquement valable pour l'exercice d'imposition en cours (année de revenus 2019).

Information importante	Plafond fiscal de l'épargne-pension	Taux de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt maximale
Régime standard	980 euros	30 %	294 euros
Régime dérogatoire depuis la récente modification législative	1 260 euros	25 %	315 euros

Je prends note qu'un versement de 980,01 euros à 1 176 euros me rapportera une réduction d'impôt inférieure en comparaison d'un versement de 980 euros. Un versement de 1 000 euros par exemple donne droit à une réduction d'impôt de 25 %. Cela correspond à 250 euros, montant donc inférieur à celui de 294 euros en cas de versement de 980 euros.

Moyennant le présent accord explicite d'effectuer des versements supérieurs au plafond du régime standard, AXA Belgium acceptera les montants versés jusqu'au plafond du régime dérogatoire (1 260 euros).

Je fixe mon objectif de versement pour l'année 2019 à : euros.

Fait à, le

Signature du souscripteur

Ce document est à envoyer complété et signé

Par la poste à AXA Belgium, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles

Par e-mail en format pdf ou photo via smartphone à l'adresse suivante: fit.brabant@axa.be